



Interclubs IWB

Mesures transitoires 2021/2022

Le Conseil Régional de l'Aile Francophone de Tennis de Table (AFTT) a décidé des mesures transitoires suivantes, afin de gérer la fin de saison 2021/2022, suite aux chamboulements induits par les suites sportives de la pandémie.

Section 10 Montées et descentes

Sous-section 1 Montants en Interclubs Messieurs

Ajout d'un article :

Art. C.10.1.06. Repêchage

Un barrage sera organisé entre les cinq équipes classées 10^{èmes} afin de déterminer les réserves 6 à 10 pour l'organisation de l'IWB de la saison suivante. Les équipes déclarant forfait pour ce barrage seront exclues de la liste des réserves.

Sous-section 2 Montants en Interclubs Dames

Modification d'un article :

Art. C.10.2.02. Divisions provinciales

Le premier de chacune des séries doit toujours monter dans la division immédiatement supérieure. ~~Les places montantes attribuées par province ne peuvent être refusées.~~

Sous-section 3 Refus de monter

Modification d'un article :

~~Art. C.10.3.01. Une équipe qui doit monter en application des sous-sections Sous-section 1 et Sous-section 2, ne peut refuser de monter. Si elle refuse de participer à l'interclubs, elle est brûlée et en IWB, il est fait appel à la province suivante.~~

Une équipe championne de 1^{ère} provinciale ne peut refuser de monter en IWB (Dames et Messieurs). Si elle refuse de participer à l'interclubs, elle est brûlée et en IWB, il est fait appel à la province suivante.

www.aftt.be

A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table
N° d'entreprise : BE0419.163.031

SIEGE :Rue Pierre du Diable, 46 - 5100 Jambes
IBAN: BE33 3670 4556 0246 **BIC** :BBRUBEBB

Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique
Membre U.E.T.T. – F.I.T.T. – C.O.I.B.

TEL. :0032 (0) 81 32 21 17
FAX :0032 (0) 81 32 21 18
E-MAIL :info@aftt.be

